

RAPPORT DE CONTRÔLE

2019

CONCESSIONS

ÉLECTRICITÉ

GAZ

TCCFE

(Taxe communale sur la consommation finale d'électricité)



EDITO

Dans un contexte marqué par la nécessité d'opérer rapidement la transition énergétique, les infrastructures de distribution de gaz constituent un maillon indispensable, via l'injection des productions de biogaz qui se multiplient dans des territoires de l'Isère toujours plus nombreux. Cette transition vers un gaz d'origine renouvelable produit localement et distribué en réseau reste néanmoins fragile, tant par les investissements financiers, que techniquement ou juridiquement.

TE38, autorité organisatrice de cette distribution d'énergie, se mobilise en partenariat avec les collectivités locales qui soutiennent cette filière, notamment la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour identifier ces faiblesses et attirer l'attention des acteurs institutionnels - en particulier de la Commission de Régulation de l'Énergie afin de pallier les difficultés constatées sur le terrain. Il est indispensable de renforcer le dialogue avec cette autorité administrative indépendante. En effet, elle est en charge de l'élaboration des tarifs publics permettant aux opérateurs de distribution et de transport de gaz de réaliser les investissements nécessaires à l'accueil des nouvelles productions d'origine renouvelable.

TE38 s'y emploie, au sein de TEARA et avec le soutien de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, en lien avec ses concessionnaires GRDF, GreenAlp et Primagaz fortement engagés dans cette dynamique.

Juillet 2020

Bertrand LACHAT

Président de TE38

**Vice-président de la Fédération Nationale des
Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)**



GRDF



SOMMAIRE

LES FAITS MARQUANTS [3]

Les concessions gaz 2019 [6]

Les concessions GRDF 2019 [7]

Les concessions GREENALP 2019 [21]

La concession PRIMAGAZ 2019 [26]

LES FAITS MARQUANTS DE 2019



2019

2020

21 MARS
Conférence NOME à la préfecture de l'Isère
Exercice intervention urgence gaz GreenAlp à Chatte

Signature de la charte de développement biométhane région Auvergne Rhône-Alpes

29 MAI

Incident à Vienne suite à un dommage aux ouvrages
200 usagers coupés et 15 personnes évacuées

4 JUIL.

28 JUIN
Arrêté d'application du décret n° 2019-665 sur le droit à l'injection

25 ans du SÉDI
Le SÉDI devient TE38 !

16 SEPT.

11 SEPT.
Réponse TEARA consultation CRE sur conditions d'insertion du biométhane dans les réseaux de gaz et introduction d'un timbre d'injection

Incident majeur à Voiron
800 usagers coupés

5 NOV.

Congrès des maires
Signature des conventions biométhane sur St Victor de Morestel et Auberives sur Varèze entre GRDF, GreenAlp et TE38

12 OCT.

Réponse TEARA consultation CRE sur tarif d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel GRDF ATRD 6

8 NOV.

3 DEC.

et

12 DEC.

Ateliers participatifs sur la sécurité des réseaux gaz GreenAlp-GRDF-GAM-TE38

L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ RYTHMÉE PAR DES TEMPS FORTS DE L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE :

12
FEV.

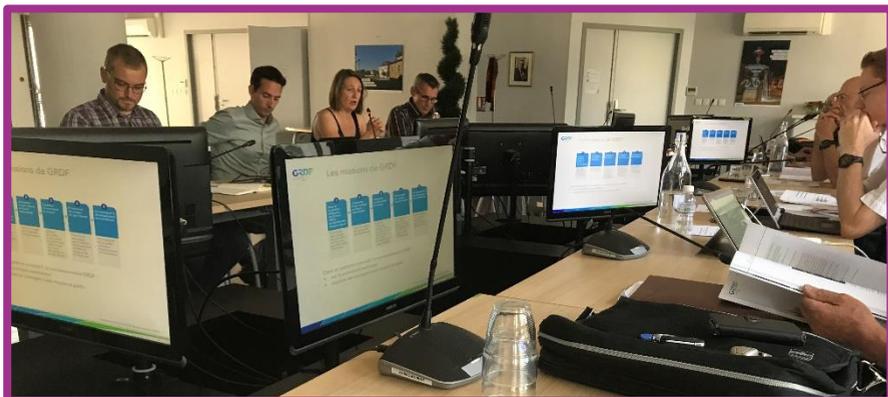
Restitution des missions de contrôle de distribution de gaz à TE38 et aux membres de TEARA

Elle est l'occasion de partager les analyses sur les missions réalisées dans le cadre du groupement de commandes des 13 syndicats de la région Auvergne Rhône Alpes et de définir les actions communes pour les prochains contrôles.

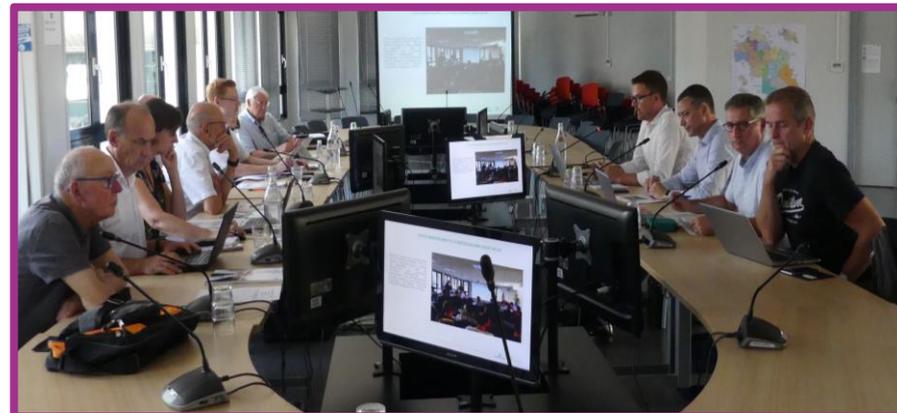
1
JUIL.

Présentations des comptes rendus d'activité des concessionnaires (CRACs) au bureau syndical

Après les échanges avec les concessionnaires, le conseil syndical a voté le 9 décembre les délibérations actant les points de satisfaction, de vigilance et les manquements des CRACs.



Présentation du CRAC 2018 GRDF au bureau syndical



Présentation des CRACs 2018 GreenAlp au bureau syndical

24
SEPT.

8
OCT.

22
OCT.

Audits sur site avec l'aide de cabinets spécialisés le 24 septembre pour Primagaz, 8 octobre pour GRDF et 22 octobre pour GreenAlp.

L'activité de contrôle se déroule aussi tout au long de l'année grâce aux échanges des agents assermentés avec les concessionnaires sous forme de courriers, mails et réunions. Le contrôle continu permet de répondre aux sollicitations des communes et intercommunalités. Il consiste à veiller au respect du cahier des charges et à s'assurer de l'égalité de traitement des usagers. Les agents recensent les évolutions des tarifs d'acheminement en gaz naturel et de fourniture de propane.

Enfin, TE38 suit avec attention les incidents sur le réseau et sensibilise ses partenaires aux bonnes pratiques à adopter lors de travaux à proximité des ouvrages de gaz. Des ateliers participatifs ont été co-organisés avec GRDF, GreenAlp, TE38 et Grenoble Alpes Métropole les 3 et 12 décembre. Ils ont réuni une cinquantaine de participants. Chaque atelier s'est déroulé autour de 3 thèmes : relevés cartographiques, cas concret de déroulement de chantier et procédure de sécurité lors du terrassement.



Atelier de la sécurité du 12 décembre 2019

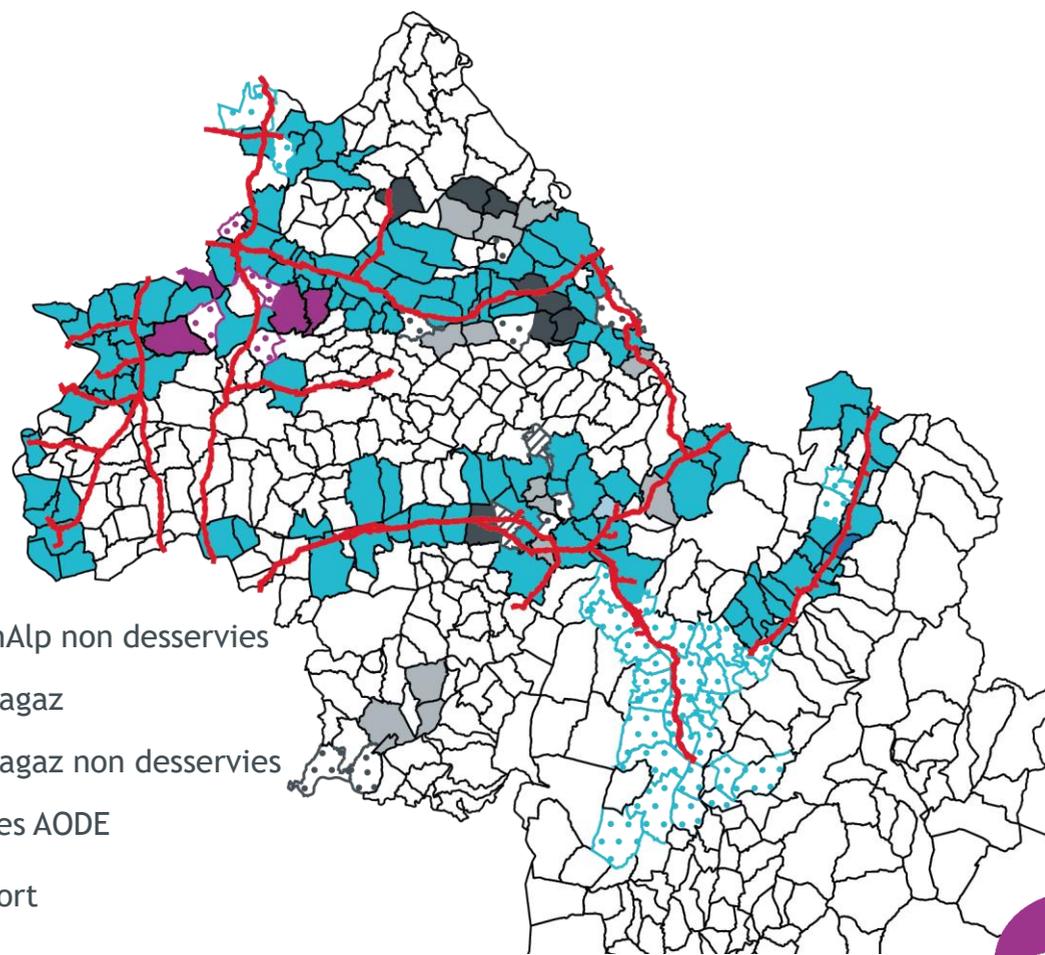
LES CONCESSIONS GAZ 2019



Au 1er janvier 2019, la distribution publique de gaz organisée par TE38 concerne 145 communes et est déléguée à :

- **GRDF** sur 105 communes selon un contrat de concession monopolistique fondé sur la loi de nationalisation du 8 avril 1946, signé en 2002, ainsi que sur la commune de TENCIN selon un contrat de délégation de service public signé en 2006. Sur ces 106 communes, un tarif péréqué est appliqué.
- **GreenAlp** sur 32 communes selon un contrat de délégation de service public, signé en 2006.
- **Primagaz** sur 8 communes selon un contrat de délégation de service public, signé en 2007.
- Pour ces deux derniers délégataires les tarifs d'acheminement du gaz naturel et de fourniture de propane sont fixés dans les contrats de concessions avec TE38.

Concessions	Nombre d'usagers	Energie acheminée (GWh)	Longueur réseau (km)
GRDF	76 252	2 292	1 867
GreenAlp	912	56	92
Primagaz	153	1,5	6
Total	77 317	2 350	1 965



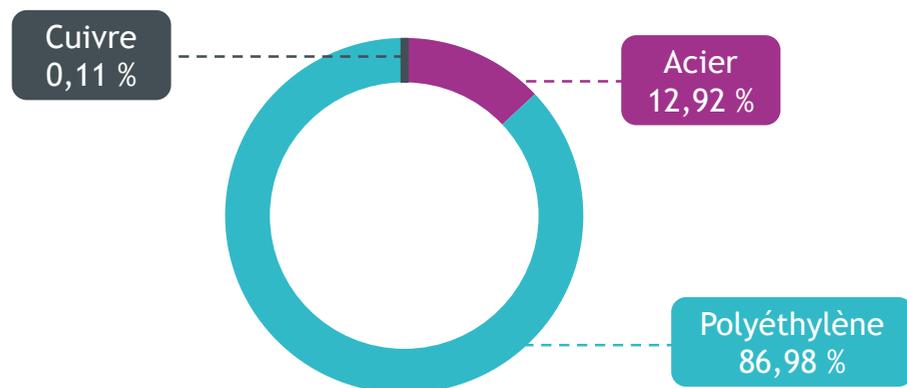
- Concessions historique GRDF
- Concessions TENCIN DSP GRDF
- Concessions GeenAlp Gaz Naturel
- Concessions GeenAlp Propane
- Concessions GeenAlp Mixte
- Concessions GeenAlp non desservies
- Concessions Primagaz
- Concessions Primagaz non desservies
- Concessions Autres AODE
- Réseau de transport



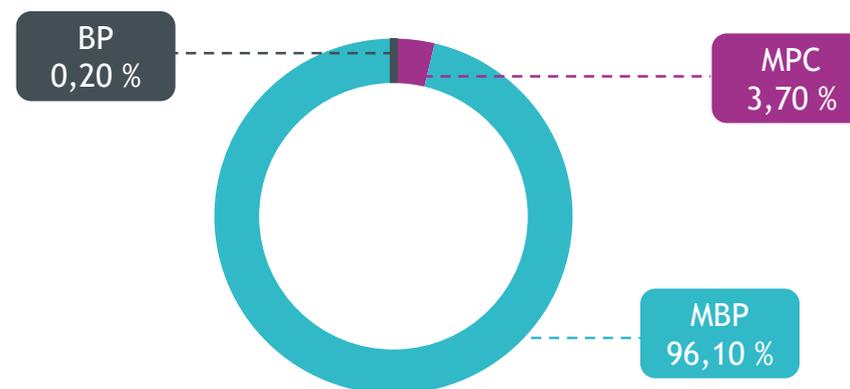
Le patrimoine technique

L'infrastructure de distribution compte **1 867 km de canalisations** soit une augmentation de 9 km par rapport à 2017. Les réseaux sont constitués à 87 % de polyéthylène, 12,9 % d'acier, 0,1 % de cuivre. Ils se répartissent en 69 km de réseau moyenne pression C (pression supérieure à 4 bars), 1 795 km de réseau moyenne pression B (pression comprise entre 0,4 et 4 bars) et 3 km de réseau basse pression (pression comprise entre 19 et 21 millibar), typologie de réseau réputé vulnérable.

LINÉAIRE PAR MATÉRIAU



LINÉAIRE PAR PRESSION



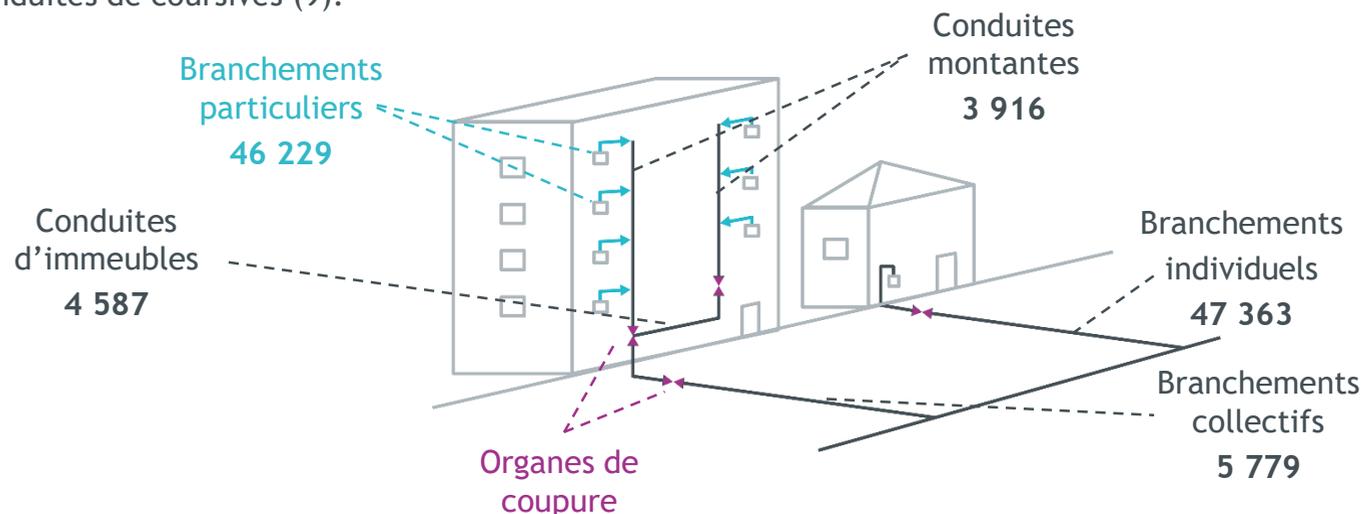
41 postes de détente MPC/MPB font l'interface entre le réseau de transport et le réseau de distribution, 1 poste MPC/MPC est au niveau des réseaux de transport et 19 postes MPB/BP sont au niveau des postes de distribution uniquement.

☹ La **part du réseau renouvelé** en 2018 est de **0,04 %**.

😊 L'**âge moyen des réseaux** est de **22,9 ans** en 2018 avec de fortes disparités entre matériaux : 20,4 ans pour le polyéthylène, 39,8 ans pour l'acier et 49,7 ans pour le cuivre.

Il n'y a **pas de point de vigilance particulier sur les canalisations de distribution**. Mais TE38 souhaite pouvoir suivre l'accidentologie des canalisations anciennes en acier et en cuivre et par conséquent demande à son concessionnaire d'ajouter les caractéristiques « type de matériau » et « âge » dans le fichier « I2-Liste des incidents » communiqué lors du contrôle.

Les ouvrages de raccordement comprennent les branchements : particuliers (46 229), individuels (47 363), collectifs (5 779) ainsi que les ouvrages collectifs d'immeubles : conduites montantes (3 916), conduites d'immeubles (4 587), nourrices de compteur (1 005), tiges de cuisine (139), conduites de coursives (9).



Les branchements sont des ouvrages sensibles soumis à une incidentologie élevée (81% des incidents en 2018 sur la concession) et doivent donc être correctement répertoriés.

😊 Or, si l'**inventaire technique des branchements collectifs** a été **fiabilisé** suite aux opérations RIO1 et RIO2, avec un écart des inventaires technique et comptable de 0,1% en 2018,

😞 TE38 ne dispose toujours **pas d'inventaire technique des branchements individuels**.

😞 Les **robinets utiles à l'exploitation** (classe I, II et III) sont au nombre de 877 soit en **baisse de 1,8%**. Leur ratio est d'1 robinet tous les 2,1 km, soit un ratio faible compte-tenu du rôle essentiel de ces robinets pour modifier la distribution de gaz à travers le réseau et isoler les tronçons en cas d'urgence.

😞 TE38 déplore **l'absence d'inventaire technique complet des robinets** en concession : date de mise en service non renseignée pour 61% des robinets et absence des robinets non utiles à l'exploitation (robinet de classe IV).

Remarque : Les compteurs ne sont pas des biens concédés mais des biens de reprise susceptibles d'être remis à TE38 à la fin de la concession.



Les travaux

GRDF a réalisé **582 chantiers de travaux** sur le réseau concédé. Ils se répartissent selon 3 finalités :

- ❖ Développement du réseau (raccordement de nouveaux clients, d'unités de production de biométhane ou de stations « Gaz Naturel Véhicule »), soit 12,97 km de réseau développé pour un investissement de 2 722,3 k€ ;
- ❖ Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers, soit 739 m de réseau déplacé pour un investissement de 240,6 k€ ;
- ❖ Adaptation et sécurisation des ouvrages (adaptation à la structure du réseau et renouvellement d'ouvrages), soit 608 m de réseau modernisé pour un investissement de 417,8 k€.

TE38 a mené une **mission spécifique sur le traitement des travaux de raccordement à partir d'un échantillon de 17 dossiers**. Cette mission a relevé :

- Une réalisation de devis selon 3 cas de figure, fonction de la longueur de l'extension à réaliser par GRDF :

Extension < 35 m	35 m < Extension < 200 m	Extension > 200 m
Raccordement au forfait	B sur I simplifié	Etude B sur I (Bénéfice/Investissement)
Forfait selon catalogue	Forfait branchement + 102 €/m au-delà de 35 m	Comparer 30 ans de recettes aux coûts d'investissements et d'exploitation
	Si plusieurs clients, montant réparti selon longueurs partagés	Si >0, investissement rentable sans participation (hormis forfait). Si <0, demande de participation.

- 😊 Une immobilisation comptable correcte des chantiers et un choix de GRDF de considérer les participations de tiers comme des ouvrages remis gratuitement et de les immobiliser en tant que financement concédant ;
- ⚠ Des différences entre les quantités de matériaux facturées et les quantités posées engendrant une utilisation des chutes stockées sur d'autres chantiers ;
- 😞 Des erreurs d'imputation des heures dans les centres collecteur de coûts (ou EOTP) n'ayant pas d'impact sur le coût global du chantier mais ayant un impact sur le calcul de coût unitaire utilisé pour les calculs de B/I ;
- ⚠ Des interrogations sur les coûts des travaux : des coûts de travaux plus élevés que les montants facturés aux clients, des chiffrages au stade étude inférieurs aux coûts réels de GRDF, des taux de MOE très variables : de 2,3% à 46%.

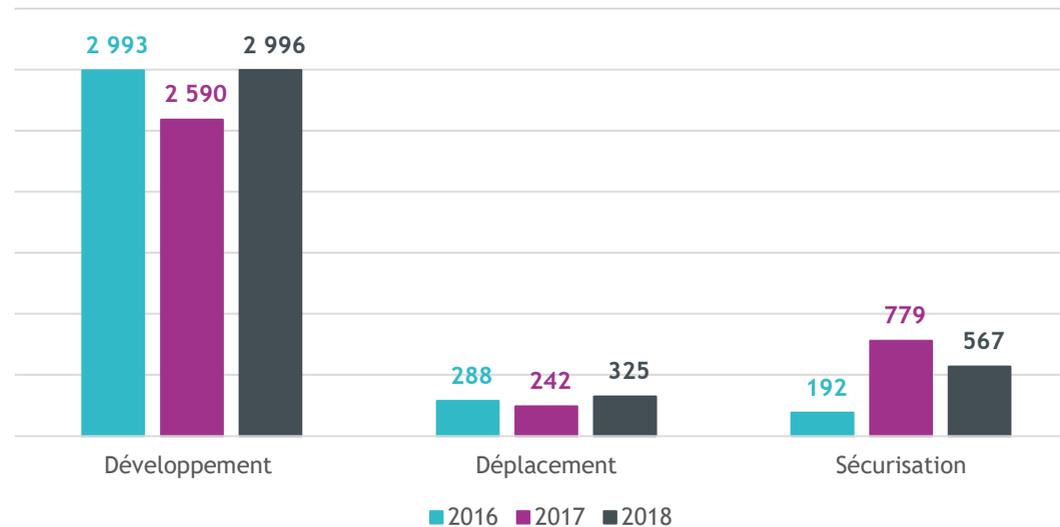




Les investissements

Les dépenses d'investissement sur les **biens concédés** ont progressé et s'établissent à **3 888 k€** en 2018 contre 3 612 k€ en 2017. Cependant, **les investissements consacrés au renouvellement et à la modernisation des ouvrages ne sont pas à la hauteur des enjeux** puisque beaucoup d'entre eux vont atteindre la limite de leur durée de vie théorique. Il est à noter que le déploiement des compteurs communicants alimente le poste « développement des réseaux ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LES BIENS CONCÉDÉS (K€)



Les dépenses d'investissement sur les **autres biens** ont progressé de 60% en 2018 et atteignent **2 166 k€** soit 1 422 k€ d'investissements Autres (Système d'information, immobilier, véhicules, outillage) et 743 k€ d'investissements Comptage (dont compteurs GAZPAR).



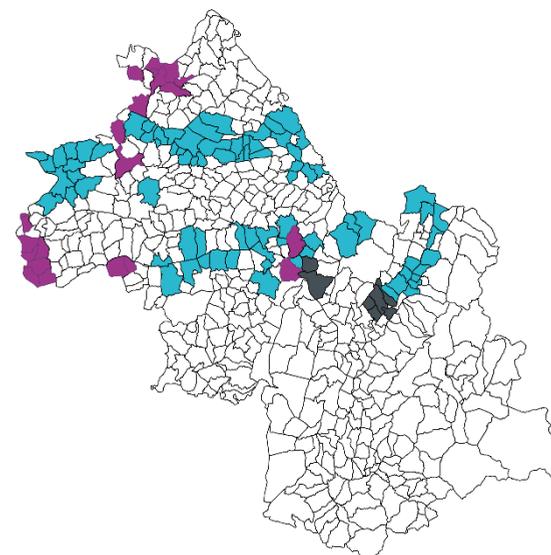


Le déploiement du compteur Gazpar



Dès janvier 2018, GRDF a débuté la pose et le remplacement des compteurs en diffus lors des interventions dépannage ou clientèle ainsi que l'installation de 118 concentrateurs pour la télérelève des compteurs. Le déploiement intensif a démarré par territoire en 2019 et devrait se terminer en 2022. Il a été sous-traité aux entreprises LS Service et Feedback. Fin 2019, le déploiement était réalisé à 21% et terminé sur les communes de La Buisse, Biviers, Montbonnot Saint Martin, Saint Ismier et Voreppe.

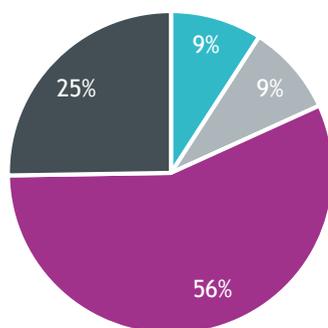
	Nombre PCE actifs	Nombre compteurs Gazpar posés	Nombre PCE télérelevés	Taux de compteurs Gazpar déployés
04-2019	73 579	6 349	4 462	9%
08-2019	73 518	9 190	6 589	13%
10-2019	73 545	11 430	9 178	16%
12-2019	74 300	15 500	11 060	21%
02-2020	74 120	25 860	18 750	35%



Carte du calendrier de déploiement de Gazpar

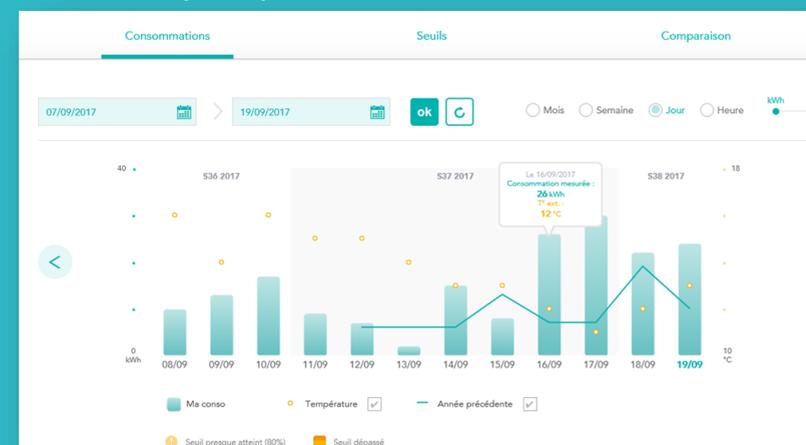
😊 Il est à noter le faible nombre d'utilisateurs ayant refusé la pose de compteurs Gazpar (72) ainsi que le faible nombre de réclamations (30 pour 25 000 compteurs posés). *Chiffres de février 2020.*

TYOLOGIE DES RÉCLAMATIONS



- Absence information
- Problème matériel
- Qualité intervention
- RDV non honoré

Grâce au compteur communicant, les consommations de gaz sont relevées automatiquement et quotidiennement et accessibles à l'utilisateur via son espace personnel sécurisé.



Exemple de visualisation des données de consommation permettant une maîtrise des consommations





La sécurité du réseau

SURVEILLANCE DES RÉSEAUX

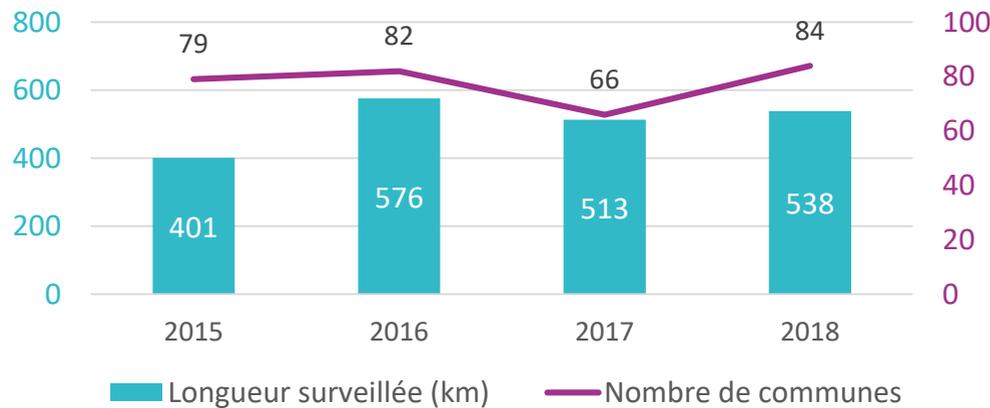
L'activité de surveillance des réseaux a été menée sur 84 communes desservies en gaz et a concerné 538 km de réseaux, soit 29% du linéaire. Plus précisément, 76 km ont été surveillés par Recherche Systématique de Fuite à pied (RSF pédestre) et 462 km par Véhicule équipé pour la Surveillance des Réseaux (VSR). La recherche de fuites a permis la détection de 20 fuites soit 3,7 fuites détectées pour 100 km de réseau surveillé.



Véhicule équipé pour la Surveillance des Réseaux (source GRDF)



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX



TAUX DE FUITES DÉTECTÉES POUR 100 KM



Il a été constaté des retards de l'activité de surveillance quadriennale (fréquence réglementaire) sur les communes de Barraux (132 m), La Chapelle de la Tour (280 m), les Roches de Condrieu (153 m), Saint Clair de la Tour (630 m) et Saint Maurice l'Exil (252 m).

☹ Il est également constaté des retards de vérification d'étalonnage des compteurs : le stock en retard est de 4 289 en 2018 (3 607 en 2017). Cela s'explique par le remplacement à venir de ces compteurs par des compteurs communicants. Or, des compteurs mal étalonnés peuvent induire à des sous-comptages qui ne se manifesteront que lors du déploiement de Gazpar.

☹ Les informations concernant la politique de maintenance et de surveillance des ouvrages se limitent aux nombres de visites programmées et réalisées par famille d'ouvrages. Or, TE38 devrait pouvoir disposer d'une lecture des activités de surveillance et de maintenance ouvrage par ouvrage réalisées et d'un prévisionnel en début d'exercice.

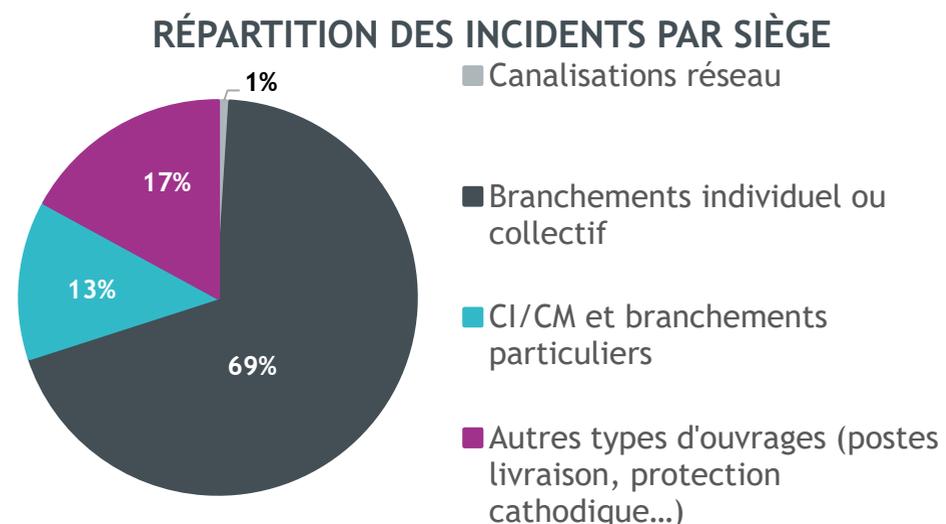
INCIDENTS ET INTERRUPTIONS DE FOURNITURE

Il a été enregistré 2 564 appels en 2018 (-2,3%) dont 1 237 (48%) pour des interventions de sécurité gaz, essentiellement pour fuite et odeur de gaz. L'engagement de GRDF d'arriver en moins d'une heure est respecté pour 99 % des interventions sur le département. 12 interventions ont été réalisées dans des délais supérieurs. Les bons incidents et la raison du dépassement ont été fournis par GRDF.

😊 Les ouvrages concédés ont été affectés par 656 incidents soit une diminution de 5% par rapport à 2017. Le taux d'incidents est de 0,86 incidents pour 100 usagers. La fourniture de gaz a été interrompue chez 2 085 usagers. Le taux d'usagers coupés est de 3,18 usagers coupés par incident.

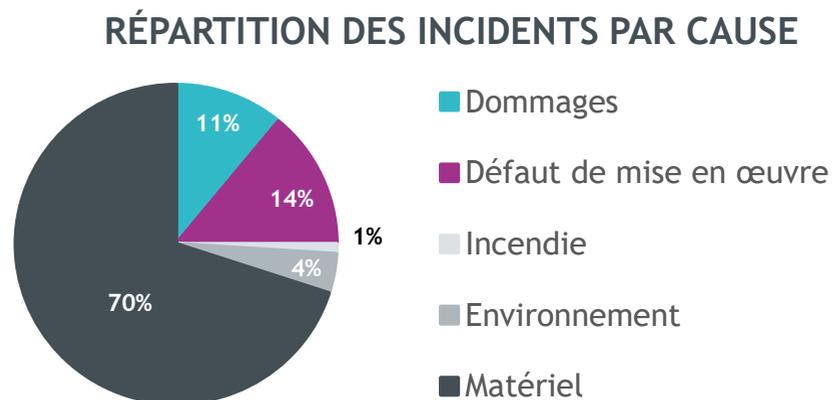
SIÈGE DES INCIDENTS

! La majorité des incidents a lieu sur les branchements (451 incidents soit 68% du total des incidents) et 86 incidents soit 13% surviennent sur les conduites d'immeuble, conduites montantes et branchements collectifs. Il s'agit du point clé en matière de sécurité.



CAUSE DES INCIDENTS

! Les fausses manœuvres créant un manque de gaz ont progressé d'environ 30%. Ils sont à surveiller pendant la période de déploiement intensif des compteurs Gazpar. Les dommages aux ouvrages demeurent une autre cause d'incidents. La politique de sensibilisation aux ouvrages doit être poursuivie. Elle donne des résultats encourageants.



ÉVOLUTION À LA BAISSÉ DES DOMMAGES AUX OUVRAGES





Les données financières et comptable

181 695 k€
valeur brute

2 383 €
valeur brute
par usager

39%
Part amortie

323 429 €
Redevance R1

41 070 €
RODP

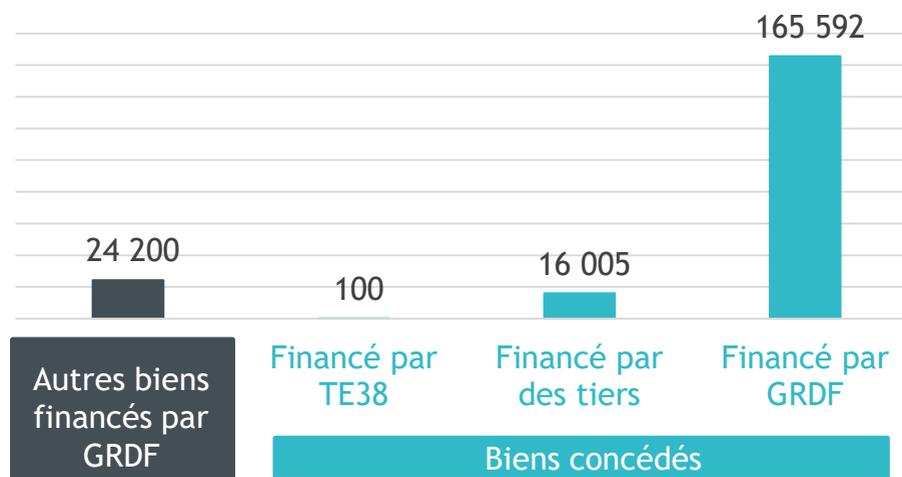
3 552 €
RODP chantier

L'ensemble du patrimoine concédé à GRDF est immobilisé pour 181 695 k€ et constitué à 39% de remises gratuites. Les biens non concédés sont valorisés à hauteur de 24 200 k€. Ils correspondent à la quote-part des investissements non réalisés sur la concession ou qui servent à plusieurs concessions, comme par exemple les systèmes d'information.

! La qualification des biens non concédés en fin de concession n'est pas clairement définie (biens de retour, biens de reprise, biens propres) et leur devenir en fin de concession demeure à ce jour incertain.

😊 Depuis l'exercice 2015, GRDF transmet de nouvelles données économiques : un inventaire détaillé par famille d'ouvrage distinguant les biens de premier établissement et de renouvellement ainsi que les origines de financement des ouvrages.

VALORISATION DES BIENS AFFECTÉS AUX CONCESSIONS (K€)



Or, contractuellement, GRDF est toujours tenu de fournir également à TE38 les données comptables. A la demande de TE38, GRDF transmet les fichiers « états de contrôle et inventaire » permettant d'établir le « droit du concédant », droit de TE38 à recevoir gratuitement les biens en fin de concession. Il s'établit à 74 342 k€ sur le périmètre historique et à -429 k€ sur le périmètre de la concession de Tencin.

☹ En revanche, GRDF ne transmet plus la valeur de remplacement du patrimoine de la concession au motif que la valeur réelle du bien remplacé est intégrée à la base d'actifs régulés et donc au tarif péréqué nationalement.





TE38 a mené une mission **d'analyse des comptes d'exploitation de la concession historique et de la DSP de Tencin**. Cette mission a confirmé les lacunes des méthodes de constitution des comptes d'exploitation en vigueur depuis 2015 et a permis de dégager certaines tendances d'évolution.

EN RÉSUMÉ :

Les **recettes d'exploitation** sont composées de recettes liées à l'acheminement du gaz naturel (91,9%) et de recettes liées aux prestations (8,1%). Elles sont natives sauf exception et cohérentes avec l'activité du concessionnaire.

Sur le *périmètre historique*, elles sont stables et s'élèvent en moyenne sur 2015-2018 à **26 125 k€**. Entre 2016 et 2018, la diminution des recettes est moins importante en proportion que celle de la consommation de gaz du fait d'une augmentation du tarif ATRD. Sur la *DSP Tencin*, la moyenne des recettes sur 2015-2018 est de **67 250 €**. Les recettes sont en constante augmentation depuis 2015.

Les **charges d'exploitation** sont composées pour l'essentiel de charges de main d'œuvre (40% sur le périmètre historique) et d'« Autres charges d'exploitation » (41 % sur le périmètre historique). Elles sont affectées via des clefs de répartition d'ordre opérationnelle, patrimoniale ou financière. La méthode utilisée pour reconstituée les charges d'exploitation n'étant pas communiquée, toute vérification est impossible.

Sur le *périmètre historique*, elles atteignent **12 533 k€** en 2018 (+ 7,2 % depuis 2015). Sur le *périmètre restreint de TENCIN*, ces charges sont plus volatiles : **74 k€** en 2018 contre 53 k€ en 2017. Il est à noter les évolutions suivantes des charges d'exploitation entre 2017 et 2018 :

- + 85% des charges liées au développement des usages du gaz naturel sur Tencin,
- 6,6% du coût de la main d'œuvre : baisse en proportion sur TE38 du nombre d'actes suite au déploiement de Gazpar sur Grenoble Alpes Métropole
- + 10% des frais d'assurances dont les complémentaires retraites financés sur les marchés financiers,
- 10% des frais d'entretien des véhicules et carburant suite à la reprise en CAPEX du parc automobile après démixage des activités avec ENEDIS,
- 12% de la contribution des fonctions centrales mutualisées : en partie lié au projet EOAI, évolution de l'organisation des activités d'intervention,
- + 169% des charges « autres » : mise en oeuvre du terme Rf, soit d'une contrepartie financière versée aux fournisseurs au titre de la gestion de clientèle. Les montants de recettes et de charges ne sont pas identiques du fait du mode de calcul des charges à partir de la clé patrimoniale « nb PDL Moyen ». Les charges sont minorées et le résultat d'exploitation surestimé d'environ 16 k€.

Les **charges d'investissement** sont calculées, selon la méthode de fixation du tarif ATRD par la CRE, comme la somme de la charge de remboursement économique réévalué (ou coût de remboursement économique) et du coût du capital immobilisé (ou coût de financement), pris égal au taux de 5 % fixé par la CRE au titre de l'ATRD 5. **Ces charges n'ont aucune réalité comptable. Elles ne traduisent pas la dépréciation des biens.**

Sur le périmètre historique, 84% des charges d'investissement sont liées au coût de financement et à l'amortissement des biens concédés tandis que le reste découle de biens non concédés.

Sur les 4 derniers exercices, les charges totales sont relativement stables (autour des **24,9 M€** sur le périmètre historique).

Le **résultat d'exploitation de la concession historique** est bénéficiaire et s'établit à 1 084 k en 2018 . Il se décompose en :

Un impact climatique (-811 k€): recettes inférieures aux prévisions de la CRE en raison d'un climat plus chaud que le climat moyen.

Une contribution à la péréquation tarifaire positive (86 k€): contributrice à la péréquation tarifaire pour la première année.

Une part locale de la performance nationale de GRDF (1 809 k€). Recettes perçues supérieures aux charges initialement prévues par la CRE. Ce « trop perçue » sera versé au « compte de régularisation des charges et produits » (CRCP).

Le **résultat du compte d'exploitation de la DSP de Tencin** est négatif (-68 k€). Il est constitué de 74 k€ de recettes d'exploitation, de 74 k€ de charges d'exploitation et de 68 k€ de charges d'investissements.

en k€	Périmètre historique				DSP TENCIN			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Recettes d'exploitation	24 940	26 416	26 517	26 628	56	69	71	74
liées à l'acheminement de gaz naturel	23 027	24 417	24 536	24 469	52	65	68	69
liées aux prestations complémentaires	1 858	1 997	1 980	2 158	4	4	3	5
Charges	25 008	24 544	24 672	25 544	124	129	117	142
Charges d'exploitation	11 695	12 301	12 201	12 533	60	67	53	74
Charges d'investissement	13 313	12 243	12 472	13 011	64	62	64	68
Résultat d'exploitation	- 69	1 872	1 844	1 084	- 68	- 60	- 46	- 68

EN CONCLUSION :

! En ce qui concerne la concession historique, GRDF respecte les dispositions de l'article D2224-50 du CGCT. La méthode calcule les recettes d'exploitation de manière directe et reconstitue les charges pour tenir compte de la péréquation tarifaire et de la rémunération du concessionnaire. Si cette méthode permet d'appréhender le poids de la concession TE38 au niveau national, elle ne permet pas de suivre la rentabilité de la concession. C'est pourquoi, TE38 maintient son désaccord quant à la production des éléments des comptes d'exploitation qui relèvent davantage d'un compte de régulation que d'un compte d'exploitation au sens comptable du terme.

☹ En ce qui concerne la DSP de Tencin, GRDF ne fournit pas de compte d'exploitation en bonne et due forme à la maille de la concession conformément à l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, ce qui est dommageable dans l'optique d'une remise en concurrence future.



Le service aux usagers

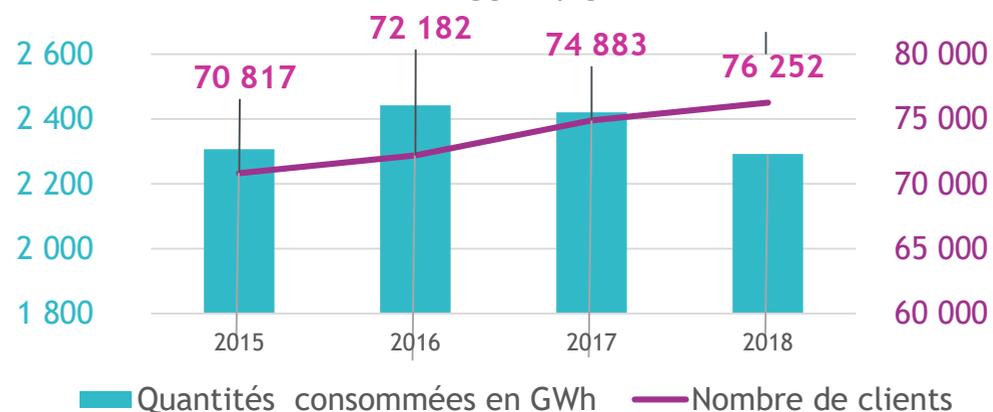
😊 Le nombre de points de comptage et d'estimation (PCE) est de 76 252, en augmentation de 1,8 % sur la concession principalement sur la tranche T1/T2. Le nombre de compteurs actifs pouvant alimenter plusieurs usagers est de 71 937.

L'énergie totale acheminée est en baisse de 7,2% avec 2 292 GWh à fin 2018 en lien avec des températures plus clémentes qu'en 2017. Le montant des recettes est stable et s'élève à 24 469 k€. Ce montant est surestimé d'environ 601 k€, en raison de la nouvelle recette au titre du Rf. Si l'on compare les recettes 2017 et 2018 hors terme Rf, elles diminuent de 2,7%.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'USAGERS PAR TARIF



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ÉNERGIES CONSOMMÉES ET DU NOMBRE D'USAGERS DESSERVIS



Le taux de branchements inactifs est en hausse et s'établit à 19,6 %.

☹️ Le volume de réclamations est en hausse de 38% par rapport à 2017. Sur les 256 réclamations écrites, la majeure partie des réclamations concerne les données de comptage (41%) et la réalisation des prestations (41,4%). Il est à noter cette année le nouveau motif de réclamations « GAZPAR » dont le taux de 1,6% en 2018 sera à surveiller sur les prochains exercices. De plus il a été demandé au concessionnaire de mieux caractériser les réclamations. Le taux de réponse sous 30 jours s'élève à 99%.

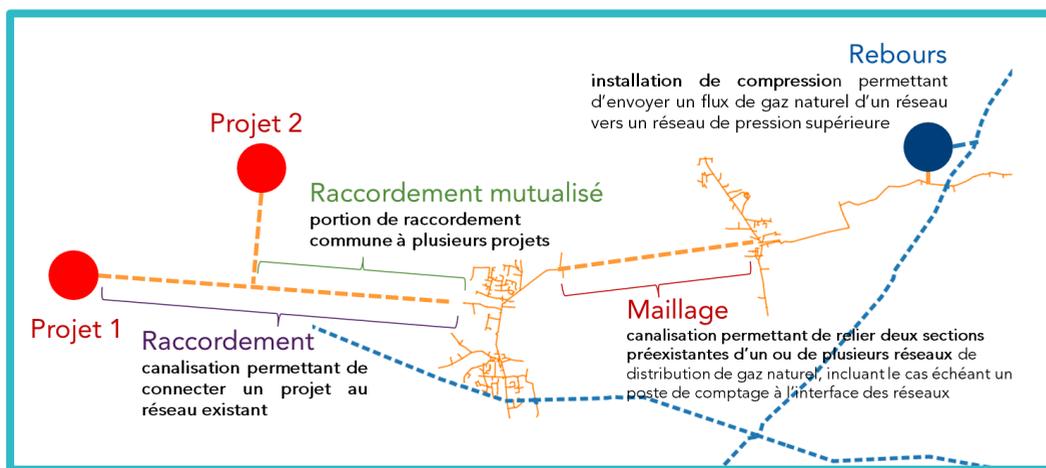


La transition énergétique

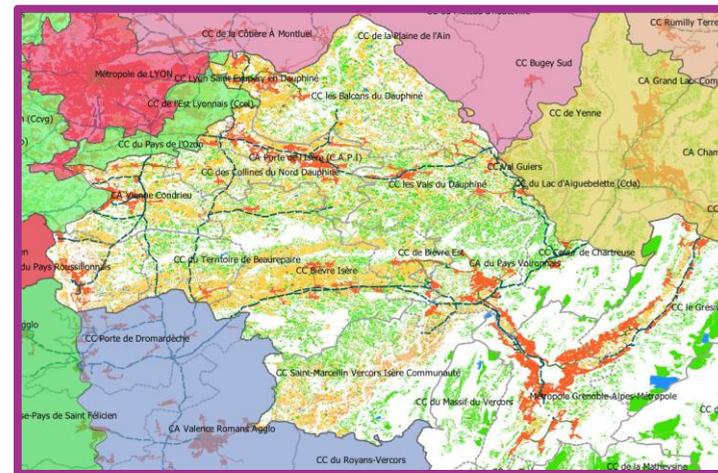
Le réseau de distribution de gaz concédé à GRDF contribue à la transition énergétique en permettant l'injection de biométhane produit par des sites localisés à proximité des réseaux. La loi Egalim du 30 octobre 2018 a créé un « droit à l'injection » qui autorise le raccordement d'un producteur de biométhane sur le réseau de distribution même s'il est situé hors d'une zone desservie. Avec ce nouveau dispositif, les travaux de renforcement nécessaires, comme la mise en place de rebours et de maillages (canalisation reliant deux portions existantes), peuvent être pris en charge par les gestionnaires de réseaux.

TE38 est partie prenante de ces projets en tant qu'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et propriétaire des réseaux de distribution. TE38 formalise les conditions de raccordement de ces projets au réseau de distribution (tracé, description des ouvrages, statut des ouvrages) sous forme de convention. Pour le site de Saint Victor de Morestel, une convention tripartite a été signée entre TE38, GRDF et GreenAlp ; elle acte la traversée de la commune de le Bouchage, dont la desserte est concédée à GreenALP.

TE38 est également consulté par les opérateurs de réseaux GRDF, GreenAlp et GRTgaz concernant les problématiques spécifiques rencontrées en Isère : des zones de production de biométhane éloignées des zones de consommation de gaz, des réseaux proches concédés à deux opérateurs différents ainsi que les solutions techniques envisagées : création de rebours, maillages inter-GRD et des besoins d'adaptation des réseaux identifiés surtout dans les zones de Vals du Dauphiné, la Bièvre, Entre Bièvre et Rhône.



Exemples de travaux pour raccorder un ou plusieurs sites de biométhane au réseau de distribution de gaz (Source: GRDF)



Carte des gisements de biométhane en Isère (Source: GRDF)

Au cours de l'année 2019, il a été observé une forte augmentation des projets de méthanisation en Isère. La communauté de communes Bièvre Isère Communauté est l'EPCI disposant du plus important gisement méthanogène de l'Isère et de nombreux projets devraient voir le jour sur cette zone.

A fin 2019, le site de la station d'épuration de l'agglomération de Vienne a injecté 1,6 GWh et le site de production agricole d'Apprieu 2,5 GWh sur le réseau soit l'équivalent de la consommation annuelle de 16 bus au bio GNV.





Bilan et perspectives

Au préalable, TE38 tient à remercier les interlocuteurs de GRDF pour le travail accompli, leur capacité d'écoute, leur réactivité, et leur disponibilité auprès des élus de TE38.

L'activité de distribution de gaz confiée à GRDF est réalisée de manière satisfaisante. Le réseau de distribution est en bon état avec très peu d'ouvrages vulnérables. Il est entretenu par GRDF de manière à en garantir la sécurité. Des actions de sensibilisation sur les travaux à proximité des ouvrages de gaz sont organisées par les agences d'intervention de GRDF en partenariat avec TE38, GreenAlp et Grenoble Alpes Métropole. Ces actions ont contribué à une baisse des dommages aux ouvrages sur la concession de 24 en 2016 à 16 en 2018. GRDF facilite également le raccordement de nouveaux usagers au réseau. La concession est une concession dynamique dont le nombre d'usagers continue de progresser.

GRDF modernise son réseau en déployant les compteurs communicants sur la concession TE38 et en l'adaptant pour faciliter l'injection de biométhane. De plus, suite au démixage de ses activités avec ENEDIS, GRDF a réorganisé les agences d'intervention en demandant à ses agents plus de polyvalence (clientèle et dépannage), une augmentation de leur périmètre d'intervention et un appui en tant que renfort sur d'autres agences.

Tous ces changements ne sont pas sans incidence sur l'activité d'exploitation de la concession. Le contrôle 2019 a permis d'identifier une détérioration de certains indicateurs : hausse du volume de réclamations, nombre de fuites sur le réseau, nombre d'usagers coupés, stock de compteurs en retard de surveillance, retard de surveillance de canalisations, hausse des incidents liés à de fausses manoeuvres... Il conviendra de suivre ses indicateurs sur les prochains exercices ainsi que ceux liés au déploiement de Gazpar.

Par ailleurs, il reste à ce jour beaucoup de données que GRDF refuse de communiquer et qui sont pourtant nécessaires pour réaliser l'activité de contrôle. Parmi ces données, on peut citer des données financières insuffisamment précises et abstraites, l'absence d'inventaire complet des robinets de réseau en particulier ceux non utiles à l'exploitation, l'absence de communication des gammes de maintenance.

On peut également regretter une politique insuffisante de renouvellement visant à réduire les incidents en particulier sur certains ouvrages constitutifs des raccordement (détendeurs).

Enfin, il reste à ce jour des interrogations sur le calcul des modalités de fin de contrat telles que stipulées dans les contrats de concession qui devront être abordées avant d'engager des discussions sur l'élaboration d'un nouveau contrat de concession.



Si l'opérateur historique assure, globalement, le service de façon satisfaisante, on peut regretter que l'orientation "Nouvelles données pour une nouvelle donne" ne se soit pas traduite par un accès plus large à des informations nécessaires à une connaissance exhaustive de la gestion de la concession.

Sur un autre plan, GRDF, de par sa position dominante se trouve être l'acteur majeur du développement du biogaz dans le département par le raccordement des méthaniseurs au réseau. Dans un domaine où l'on apprend "en marchant", je note la volonté de mettre en œuvre les solutions les plus pertinentes, tant techniquement que financièrement. Il en va de l'attractivité du réseau de distribution publique de gaz dans une période où le mix énergétique semble la solution la plus raisonnable. Transformer le vieux réseau gaz qui transporte des énergies fossiles en un réseau du futur distribuant une énergie renouvelable, tout en offrant des débouchés à l'agriculture, et en améliorant la balance commerciale de la France, voilà l'enjeu.



Daniel CHARBONNEL, 1er Vice-président en charge des concessions

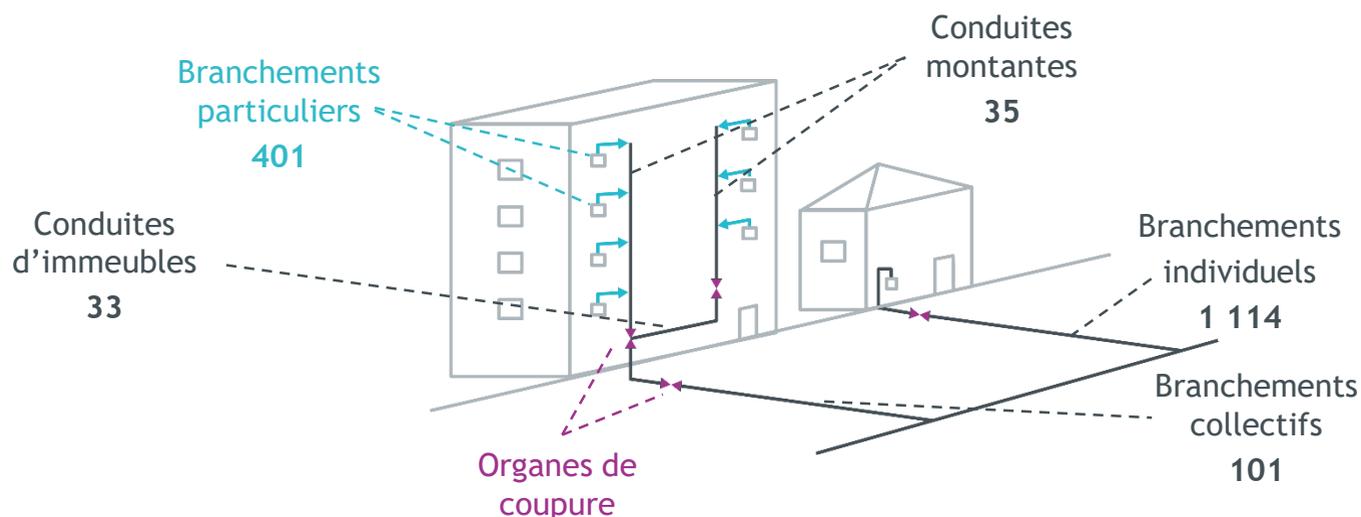


Le patrimoine technique

L'infrastructure de distribution compte 92,4 km de canalisations dont 22,3 km de canalisations en propane et 69,9 km de canalisations en gaz naturel. Le réseau est constitué à 99,2% de polyéthylène avec seulement 725 ml en acier. Les 70 mètres de canalisations en acier non protégé cathodiquement sont bien identifiées par GreenAlp. La totalité du réseau propane est en moyenne pression B (de 0,4 à 4 bars). Le réseau de gaz naturel est à 65% en moyenne pression B et à 35% en moyenne pression C (supérieure à 4 bars). 9 postes de détente MPC/MPB font l'interface entre le réseau de transport et le réseau de distribution de gaz naturel.

198 robinets de coupure utiles à l'exploitation sont positionnés sur le réseau afin de permettre l'isolement des tronçons éventuellement sujet à incident, dont 133 pour le gaz naturel et 65 pour le propane. Soit un ratio d'environ 1 robinet tous les 0,5 km. L'alimentation en gaz propane se fait à partir de 53 citernes de propane. Ces citernes sont louées à Antargaz.

Les ouvrages de raccordement comprennent les branchements : particuliers (401), individuels (1 114), collectifs (101) ainsi que les ouvrages collectifs d'immeubles : conduites montantes (35), conduites d'immeubles (33).



- 😊 Age moyen des réseaux de 7,5 ans et des robinets de 7,8 ans.
- 😊 Absence de point de vigilance sur les ouvrages du réseau.
- 😊 Des fichiers techniques remis complets.
- 😞 Un nombre d'ouvrages improductifs élevé: 47% de branchements improductifs sur les branchements individuels.



Les travaux et le développement du biométhane

😊 GreenAlp poursuit le développement du réseau sur les concessions TE38. Les investissements sont comparables à ceux de l'an dernier. Ils s'élèvent à 256 k€ avec 153 k€ pour le réseau gaz naturel et 103 k€ pour le réseau propane. Les investissements sur le réseau propane ont été multipliés par 5 en 2018 et ont permis la création d'un réseau propane de premier établissement sur la commune de Saint Vérand.

Des prévisions de travaux sur les communes de Morestel et la Bâtie-Montgascon pour réhabiliter des logements sociaux ont été communiquées.



TE38 a mené une mission spécifique sur l'analyse des conditions technico-économiques des extensions du réseau GreenAlp. Cette mission n'a été que partiellement menée car le processus de traitement des demandes de raccordement est en cours de consolidation suite à la séparation de GEG en 2 entités dont GreenAlp fin décembre 2018. Néanmoins, les échanges avec les interlocuteurs de GreenAlp ont été constructifs et transparents et ont permis de constater :

- Le faible nombre de demandes enregistrées chaque année ;
- L'absence d'outil de suivi des demandes de raccordement de A à Z ;
- Un enregistrement des demandes de raccordement bien tracé à l'aide d'un formulaire à télécharger sur le site internet de GreenAlp ;
- Des interprétations claires et favorables aux usagers sur l'application du calcul du coût des extensions selon la limite des 25 m prenant en compte la longueur de branchements de 15 m ;
- Un niveau de détail insuffisant des données communiquées utilisées pour les calculs de rentabilité B sur I. Ces imprécisions laissent un doute sur certaines hypothèses de calcul sans que l'issue des demandes ne soit remise en cause ;
- L'utilisation du nouveau coefficient d'actualisation de 4,25 % figurant dans les avenants n°6 et n°7 dans le calcul de rentabilité des extensions n'a pu être vérifiée. Ce coefficient était de 7,25% avant les négociations tarifaires ;
- Pour chaque dossier, un décalage relativement important entre les investissements initialement prévus et ceux réellement engagés par le concessionnaire posant la question des hypothèses retenues pour ces pré-études ;
- Des coûts réels du raccordement souvent supérieurs aux coûts forfaitaires.

Pour conclure, cette mission n'a pas permis de vérifier que les nouvelles conditions de rentabilité des extensions mise en place par GreenAlp étaient conformes aux contreparties des avenants tarifaires. TE38 devra donc poursuivre ce contrôle sur les prochains exercices.

Concernant la contrepartie portant sur le développement du biogaz, aucun projet n'est à l'étude à ce jour sur les concessions TE38. Cependant, GreenAlp collabore aux solutions techniques proposées par GRDF pour faire émerger des projets de biométhane : traversée de canalisations de raccordement GRDF sur ses communes concédées, maillage inter-GRD. Le cadre réglementaire actuel ne permet malheureusement pas à ces projets d'aboutir.





La sécurité du réseau

😊 L'activité de surveillance a concerné 76,6 km du réseau, soit 83% du réseau. Plus précisément, 64,4 km ont été surveillés par Véhicule équipé pour la Surveillance des Réseaux (VSR) et 12,2 km par Recherche Systématique de Fuite à pied (RSF pédestre). La recherche de fuites a permis la détection de 10 fuites dont 3 confirmées, soit 3,9 fuites détectées pour 100 km de réseau surveillé. GreenAlp s'est fixé comme objectifs d'inspecter la totalité du réseau et les organes de coupure tous les 2 ans ainsi que les robinets tous les ans.

☹️ 14 appels ont été enregistrés en 2018 dont 6 n'ont pas été caractérisés comme des incidents. La majorité des appels provient des pompiers, seuls deux appels de clients ont été enregistrés ; ce qui est très faible. 8 incidents ont affecté la concession et entraîné la coupure de 56 usagers. Comme les années précédentes, la collecte et la restitution des incidents restent insuffisantes. GreenAlp s'est engagé à compléter le fichier incident par siège et cause pour l'exercice 2019.



Les données financières et comptable

Le patrimoine concédé est immobilisé pour 13 558 k€ (78% pour le réseau gaz naturel). La majorité des biens a été financée par le concessionnaire. La valeur des ouvrages financés par l'autorité concédante est de 122 k€ et celle des ouvrages financés par les tiers (remises gratuites) est de 96 k€.

13 558 k€ Valeur brute	14,9 k€ Valeur brute par usager	81 624 € Droits du concédant
24 949 € Redevance R1	4 142 € RODP	250 € RODP chantiers

😊 Le résultat net de l'ensemble des comptes d'exploitation est positif à 220 k€ et la rentabilité des concessions est en augmentation de 73%. Les produits ont augmenté de 8,2% et les charges de 2% essentiellement sur le propane.



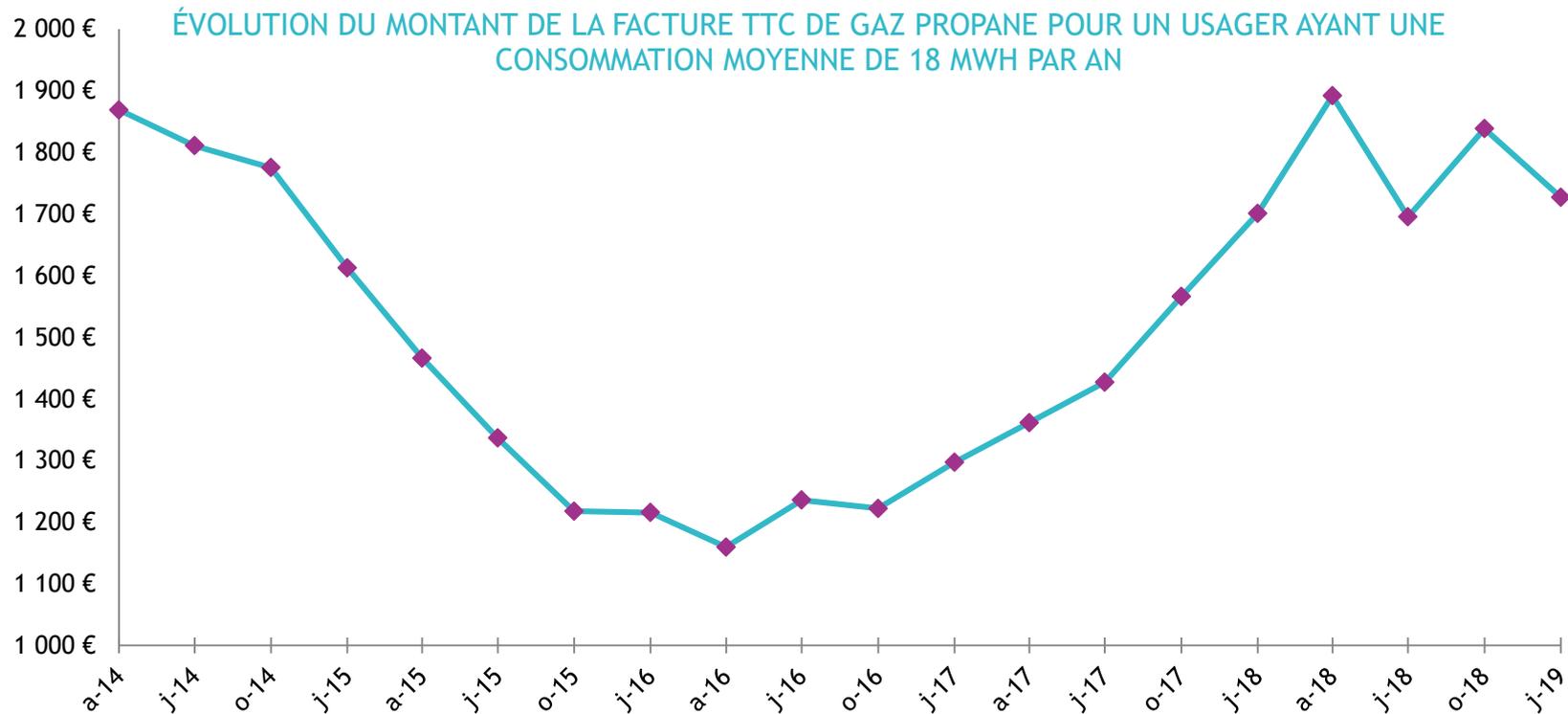
Le droit du concédant égal à la valeur nette comptable des biens non amortis par le concessionnaire est de 81 624 € soit inférieur à la valeur des biens financés par TE38.



Le service aux usagers

Le nombre d'usagers est en hausse : 912 en 2018 contre 870 en 2017. Cette hausse concerne essentiellement le gaz naturel pour les clients de type T1/T2. L'énergie consommée est quant à elle en baisse de 8,9% : 56 243 MWh contre 61 638 MWh en 2017. Cette diminution s'explique par l'impact climatique. Les recettes d'acheminement s'élèvent à 1 254 k€. TE38 souhaite disposer de données de consommations par commune et par tarif.

Après une forte baisse du tarif de propane en 2015 et 2016, le prix du propane repart à la hausse ce qui rend plus difficile le placement de cette énergie auprès de potentiels clients.



! Seulement 4 réclamations ont été enregistrées en 2018 essentiellement pour des motifs liés à la réalisation de travaux. Ce faible nombre ainsi que l'absence de motif portant sur la facturation et la relève interrogent sur la fiabilité de la **collecte des réclamations**. Il s'agira d'un **point de vigilance** sur le prochain contrôle.



Bilan et perspectives

Grâce aux échanges réguliers et transparents avec ses interlocuteurs privilégiés, TE38 a pu contrôler le bon accomplissement des missions de service public concédé à GreenAlp.

L'activité de contrôle a permis de constater :

- Un réseau jeune et de qualité ;
- Une maîtrise de l'exploitation du réseau grâce au professionnalisme et à la bonne connaissance du réseau par des agents de terrain ;
- Une attention sur la sécurité des ouvrages : GreenAlp co-anime avec GRDF des ateliers de la sécurité en partenariat avec TE38 et Grenoble Alpes Métropole. Il mène régulièrement des exercices de sécurité sur son réseau en lien avec le SDIS.

Néanmoins, il a été constaté des lacunes au niveau des outils de suivi et de collecte des données de contrôle, en particulier dans le domaine des raccordements, des réclamations et des incidents. TE38 attend des améliorations sur ces points d'organisation du service public ainsi que sur la fiabilité des données de contrôle.

De plus, TE38 sera attentif à la politique de GreenAlp vis-à-vis du développement du gaz et en particulier l'accompagnement des projets de biogaz. Des prévisions en matière de déploiement des compteurs intelligents sont également attendues par TE38.



Il y a trois ans, TE38 a su accompagner GreenAlp afin de pérenniser la concession, pour laquelle des investissements importants ont été réalisés à la création du réseau. Des engagements forts d'actions commerciales pour le développement du service ont été pris lors de l'adaptation des tarifs. Ils doivent être poursuivis.

Dans cette perspective, une meilleure rentabilité que permettrait ce développement devra être, en priorité, consacré à un retour aux tarifs initiaux, avant la reconstitution des marges du concessionnaire qui, tout en étant préservé des périls, doit assumer les risques.

Daniel CHARBONNEL, 1er Vice-président en charge des concessions





Le patrimoine technique

😊 L'infrastructure de distribution compte 6 048 m de canalisations en polyéthylène. La totalité du réseau propane est en moyenne pression B (de 0,4 à 4 bars). L'alimentation en gaz propane se fait à partir de 16 citernes de stockage et est susceptible d'être interrompue par 21 robinets de réseaux, soit 1 robinet tous les 0,3 km.

😊 Le réseau est jeune, de 7,1 ans en moyenne. Il n'y a pas de point de vigilance particulier sur les réseaux.

😊 L'inventaire technique recense 212 branchements individuels dont 153 branchements actifs. Le taux de branchements improductifs est en baisse : 28% en 2018, 36% en 2017 et 47% en 2016. Le réseau se densifie. La densification du réseau par usager est de 39,5 m en 2018 contre 44,8 m en 2017.



Les travaux

😞 A ce jour, Primagaz n'a toujours pas respecté ses engagements contractuels : absence de desserte sur les communes de Bonnefamille, Charantonay, Oytier Saint Oblas et Valencin et absence d'usager sur la commune de Grenay. Aucun investissement n'a été réalisé sur la concession en 2018. Aucune prévision d'investissement n'a été fournie.

😞 TE38 a audité le traitement des demandes de raccordement par Primagaz et constaté des **pratiques commerciales inacceptables de la part de son concessionnaire** :

- Une offre commerciale privée dénommée PK attractive rendant les conditions commerciales défavorables au gaz en réseau, de part :
 - Un tarif négocié pour les clients professionnels inférieur au tarif de la DSP ;
 - Un service de qualité : mise à disposition du stockage, inspection périodique, accès au service sécurité, livraison automatique ;
- Des frais supplémentaires pour se raccorder au réseau : coût du branchement en domaine privé à la charge du consommateur ;
- Des études de rentabilité ne favorisant pas le développement de projet : un taux de rentabilité interne supérieur à 8% (par comparaison, ce taux est de 5% pour GRDF) et calculé par projet. TE38 demande à Primagaz de calculer la rentabilité au regard de plusieurs extensions à l'échelle géographique conformément au contrat de concession ;
- Le non-respect des dispositions du cahier des charges, à savoir l'obligation de raccorder 1 client situé à 25 m du réseau et 5 clients foisonnés situés à moins de 125m ainsi que l'obligation systématique de proposer au pétitionnaire une participation financière en cas de manque de rentabilité de l'étude.

😞 En conclusion, TE38 constate l'absence de politique commerciale pour développer le service public concédé et attend la mise en œuvre de nouvelles pratiques sur les prochains exercices.



La sécurité du réseau

😊 L'activité de surveillance des réseaux a été menée sur la totalité du réseau par Véhicule équipé pour la Surveillance des Réseaux (VSR). Cette activité a entraîné la détection de 2 fuites confirmées sur le réseau.

2 appels ont été enregistrés sur 2018, tous classés comme incidents. Ces 2 incidents ont eu pour cause la réparation de micro-fuites et la fermeture de robinet de gaz dans un logement inoccupé. Ils ont eu lieu sur la commune de Septème, commune déjà touchée par 3 des 5 incidents de l'exercice 2017.



Les données financières et comptable

Le patrimoine concédé est immobilisé pour une valeur de 524 k€, constitué à 438,4 k€ de biens de retour et de 86 k€ de biens de reprise.

3 425 € Valeur brute par usager	336 543 € Ticket de sortie	15 682 € Droits du concédant
5 688 € Redevance R1	532 € RODP	524 k€ Valeur brute

😊 Le résultat net du compte d'exploitation est positif à 45 k€ : la concession commence à enregistrer des bénéfices : Les produits d'exploitation augmentent de 14% et les charges diminuent de 19% en 2018.

😞 Il est à noter une forte diminution des frais de structure entre 2017 et 2018 de 27 k€ à 18 k€ qui s'explique par une diminution du temps passé par les collaborateurs Primagaz à la concession TE38.



😊 Des améliorations ont été opérées dans l'inventaire comptable grâce au contrôle mené par TE38 les années précédentes : réalisation d'amortissements techniques des ouvrages permettant de déprécier leur valeur dans la comptabilité, modification du calcul des droits du concédant, suppression d'amortissement de caducité sur les biens de reprise, inscription des quantités d'ouvrage de réseaux.

😞 TE38 demande la poursuite des corrections des anomalies de structuration de l'inventaire comptable, à savoir la mise en immobilisation des remises gratuites des tranchées ouvertes selon la proposition de 100 € du mètre linéaire ainsi que la mise en conformité de la nature juridique des biens (biens propres, biens de reprise et biens de retour) selon l'annexe 7 du contrat.

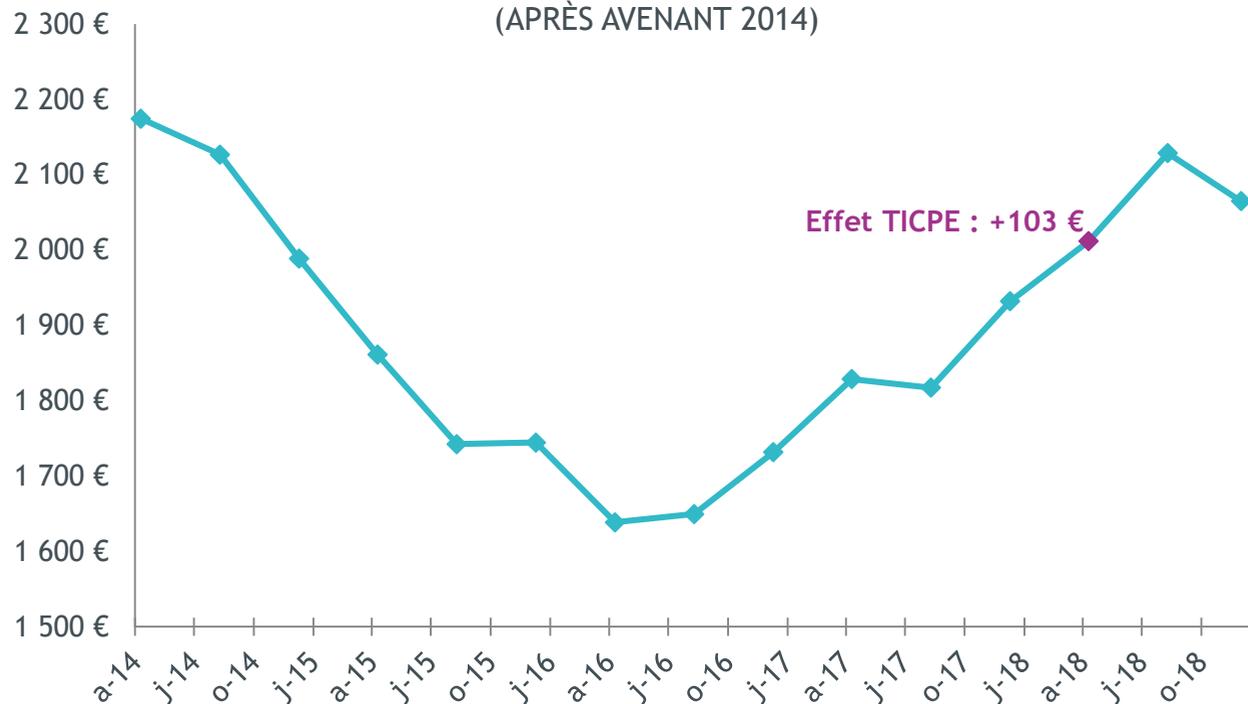


La livraison de gaz

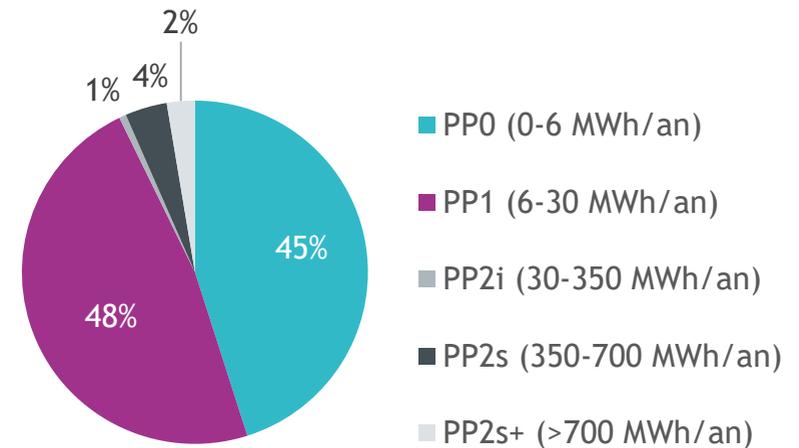
😊 En 2018, le nombre d'usagers est égal à 153, soit en hausse de 13% par rapport à l'exercice précédent. Les nouveaux usagers sont principalement des usagers au tarif PP0 (0-6 MWh/an) et originaires de Septème. Aucun client n'a été perdu en 2018. L'énergie consommée s'élève à 1 516 MWh, contre 1 467 MWh en 2017. Parallèlement à la hausse de 3,3% de l'énergie consommée, les recettes d'acheminement ont progressé de 18% et s'élève à 122 k€.

Il est à noter sur 2018 l'application au 1^{er} avril 2018 d'une nouvelle taxe, la Taxe intérieure de Consommation sur les Produits Énergétique à usage combustible (TICPE) qui s'ajoute au prix HT facturé à l'utilisateur ainsi qu'une hausse des prix en lien avec la hausse des indices CIF ARA constitutifs des tarifs.

ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA FACTURE TTC DE GAZ PROPANE POUR UN USAGER AYANT UNE CONSOMMATION MOYENNE DE 18 MWH PAR AN (APRÈS AVENANT 2014)



USAGERS PAR TARIF (PROPANE)



4 réclamations ont été enregistrées en 2018, dont 2 portent sur la facturation, 1 sur la relève et 1 sur une intervention.





Bilan et perspectives

Depuis le départ de notre ancien interlocuteur chargé du développement de la concession TE38 en juin 2018, les investissements sur la concession sont à l'arrêt et aucune prévision d'investissement n'a été donnée afin a minima de permettre à Primagaz d'honorer ses engagements contractuels.

La mission de contrôle de cette année a mis en évidence une politique commerciale de Primagaz favorisant les offres privées au détriment de sa propre concession. Cette pratique est inacceptable et TE38 attend désormais de son concessionnaire la mise en œuvre d'une nouvelle politique permettant de développer le service public sur les 8 communes concédées.

L'année 2018 a aussi vu la quasi-totalité des anomalies de l'inventaire comptable, détectées sur l'exercice 2017, corrigées. Il reste cependant à trouver une solution pour mieux catégoriser l'ensemble des biens.

Enfin, le réseau déployé ne présente pas de point de vigilance sur le plan technique et le plan de la sécurité. Il faudra néanmoins maintenir la surveillance des incidents qui sont loin d'être négligeables.



Les relations avec ce concessionnaire, qui n'est pas un spécialiste de la distribution de gaz en réseau, ont toujours été difficiles. A force d'insister, les anomalies pures de gestion de la concession ont été corrigées.

Il reste cependant le point noir du développement du réseau. TE38 a déjà mis en œuvre des pénalités à l'encontre de Primagaz. S'il le faut, le syndicat prendra à nouveau ses responsabilités. L'intérêt des deux parties est dans une collaboration fructueuse. La confrontation serait évidemment dommageable à tous et espérons donc des changements à venir sur le plan commercial, comme ceux effectués cette année sur le plan comptable.



Daniel CHARBONNEL, 1er Vice-président en charge des concessions



SERVICE CONCESSIONS : CONTACTS



Bruno VIORNERY - Chef de service



bviornery@te38.fr



04 76 03 38 45



Marlène GHILARDI - TCCFE, redevances



mghilardi@te38.fr



04 76 03 03 26



Katell ATHANE - Contrôle des concessions



kathane@te38.fr



04 76 03 37 19



territoire
d'énergie
ISÈRE

27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble

04 76 03 19 20

contact@te38.fr



www.te38.fr



@TE_Isere